

### DECISION DU MAIRE

#### **Signature d'une convention avec l'association Traces dans le cadre de la manifestation « Fête de la science » les 13 et 14 octobre 2022**

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,  
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
VU l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,  
VU l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal 64-2022 en date du 19 septembre 2022, portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,  
VU l'arrêté 97-2022 portant délégation de fonction à M. J. Timon

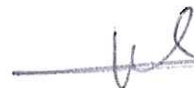
Considérant que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent se produire au musée lors de divers événements.

**DECIDE** de signer une convention avec l'association Traces, domiciliée au 23 rue des Balkans – 75020 Paris, pour l'animation d'ateliers « illusions », au musée Alfred-Canel, destinée au scolaires, dans le cadre de la manifestation nationale « La Fête de la science », les 13 et 14 octobre 2022.

Pour la somme de 1475,75 € (mille quatre-cent soixante-quinze euros et soixante-quinze centimes), comprenant les interventions du médiateur (1080 €), les frais de déplacements (267 €), les repas (45,75 €) et l'hébergement (83 €).  
Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 14 septembre 2022

Pour le Maire, par délégation,



Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine, du tourisme et de  
l'animation

